

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 21 novembre 2023 à 19 h 30, par visioconférence et à laquelle sont présents :

Administrateurs membres du personnel

Madame Isabelle Cantin
Madame Sandra Houle

Administrateurs membres parents

Monsieur Stéphane Alain
Madame Eva Becquereau
Monsieur Jonathan Guillemette
Madame Marie-Ève Provencher
Madame Marie-Claude Vigneault

Administrateurs membres de la communauté

Madame Stéphanie Cloutier
Monsieur Jean-Philippe Hamel
Madame Geneviève Martel
Monsieur Nicolas Poliquin
Madame Stéphanie Turcotte

Absences:

Madame Audrey Allard
Madame Mélissa Barthell
Madame Janie Bédard

Sont également présents :

Monsieur Alain Desruisseaux	Directeur général
M ^e Julie Garneau	Secrétaire générale
Madame Mélanie Garneau	Membre du personnel cadre (sans droit de vote)

Sont invités :

Madame Marylène Plante	Directrice générale adjointe
Monsieur Frédéric Gagnon	Directeur général adjoint et directeur du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant qu'il y a quorum, le président, monsieur Jonathan Guillemette, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil d'administration à 19 h 30.

CA1-343-2311

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Jean-Philippe Hamel propose que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, mais avec les ajouts ci-dessous, et que monsieur le président soit autorisé à l'inverser en cas de besoin :

- 4.5 Direction générale – Fin de mandat
- 4.6 Ouverture de poste – Direction générale
- 4.7 Comité de sélection

Unanimement résolu

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE :

Aucune question de l'assistance.

CA1-344-2311

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2023

ATTENDU QUE la secrétaire générale, madame Julie Garneau, a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration, dans les délais requis par la *Loi sur l'instruction publique*, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Vigneault que, conformément aux dispositions de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que rédigé.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE :

CA1-345-2311

AVIS DE RÉSULTAT DU PROCESSUS DE DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU PERSONNEL DE SOUTIEN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Stéphanie Cloutier propose que soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt de la correspondance suivante :

Avis de résultat d'un processus de désignation d'un membre du personnel de soutien;

Cet avis indique que madame Audrey Allard a été désignée pour siéger au conseil d'administration à titre de membre du personnel de soutien.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

CA1-346-2311

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS 2022-2023 ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS – ADOPTION

Monsieur Frédéric Gagnon, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources matérielles, explique la nouvelle norme comptable imposée par le ministère de l'Éducation du Québec relative à la mise hors service des immobilisations et en vertu de laquelle, notamment, les états financiers d'un centre de services doivent prévoir le coût de la démolition d'un bâtiment.

Madame Caroline Leduc de la firme de vérificateurs Roy, Desrochers, Lambert, SENRL présente le rapport des vérificateurs. Ce rapport est fait sans réserve et atteste la conformité des états financiers. Les états financiers affichent un surplus de 48 126 969,00 \$. De ce chiffre, le surplus réel est de 2 855 510 \$, puisque 45 271 459,00 \$ représente le montant relié à la norme de mise hors service des immobilisations.

Madame Josiane Desrochers, directrice du Service des ressources financières, présente plus précisément certains éléments des états financiers 2022-2023. Elle souligne qu'il y a eu moins de sommes qui ont été retournées au ministère pour cause de non-utilisation suite à un suivi plus étroit des mesures proposées. Elle répond également aux questions des membres au sujet des mesures protégées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Eva Becquereau que les états financiers annuels 2022-2023 et rapport des vérificateurs soient adoptés tels que proposés;

QUE le directeur général du centre de services scolaire transmette au ministre de l'Éducation les états financiers du centre de services scolaire accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant (vérificateur externe).

Unaniment résolu

ADOPTÉ

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION DES ACTUALITÉS

Le directeur général, monsieur Alain Desruisseaux, aborde les sujets suivants :

- Le 4 décembre prochain aura lieu l'inauguration de l'agrandissement de l'école Monseigneur Milot.
- Le projet *Réalité mixte en formation professionnelle* a permis au Centre de services scolaire des Bois-Francis de récolter le *Prix d'excellence* décerné par la Fédération des centres de services scolaires du Québec pour ses lunettes HoloLens. Celles-ci reproduisent des situations d'apprentissage immersives stimulantes et novatrices auprès des élèves.
- Suite à l'initiative du ministère de l'Éducation d'ajouter des formations professionnelles visant l'obtention d'une Attestation d'études professionnelles (AEP), le Centre de services scolaire des Bois-Francis offrira la formation de *Réfrigération* et de *Charpentier-menuisier*. Les deux formations vont démarrer en janvier.
- Dans le cadre du Palmarès des écoles comptabilisé par l'Institut Fraser, les écoles du Centre de services scolaire des Bois-Francis obtiennent un bon classement global. Plus précisément, il y a 4 de ses écoles parmi les 5 premières places du classement pour le Centre-du-Québec.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES ÉDUCATIFS

La directrice des services éducatifs, madame Sandra Houle, aborde les sujets suivants :

- Fin de la première étape sur trois : beaucoup d'accompagnement requis auprès des parents.
- Plan de prévention de la violence annoncé par le ministère de l'Éducation du Québec : le Centre de services scolaire des Bois-Francis devra s'y conformer.
- Table de la réussite des élèves : une rencontre a eu lieu le 24 octobre dernier avec les directions d'établissement abordant la gestion de comportements difficiles.
- Une enquête sur le développement des enfants à la maternelle a été effectuée par Statistique Québec. Il en ressort que 843 des enfants fréquentant le centre de services scolaire ont été évalués selon un pourcentage de vulnérabilité à l'aide d'un outil qui peut prédire les difficultés scolaires. Certains éléments de l'enquête démontrent que certains de ces élèves sont plus vulnérables que la moyenne québécoise notamment au niveau de la maturité et du langage.

SUJETS DE DÉCISION :

CA1-347-2311

RÈGLEMENT RELATIF À LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES LIÉES AUX FONCTIONS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS – ADOPTION.

ATTENDU la nouvelle *Loi sur le protecteur national de l'élève* qui prévoit un nouveau processus de plainte pour les parents et les élèves;

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit établir par règlement une nouvelle procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions;

ATTENDU que le règlement rédigé quant à cette nouvelle procédure d'examen a été déposé pour consultation au conseil d'administration le 22 août 2023;

ATTENDU que le comité de parents a été consulté quant à l'adoption de ce règlement;

ATTENDU qu'un avis public d'au moins trente (30) jours a précédé l'adoption du présent règlement;

ATTENDU que le présent règlement entrera en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption;

ATTENDU que l'ancien Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents adopté le 21 mars 2011 doit être abrogé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Alain, d'adopter le projet du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire des Bois-Francis*;

QU'un avis public de l'adoption de ce règlement soit publié par la secrétaire générale;

QUE ce règlement soit enregistré dans le livre des règlements tenu au siège social du Centre de services scolaire des Bois-Francis;

QUE la secrétaire générale transmette dans les meilleurs délais une copie certifiée conforme du règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents;

QUE l'ancien Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents adopté le 21 mars 2011 soit, par les présentes, résilié à toute fin que de droit.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CA1-348-2311

DÉPÔT DE PROJET DE CONSTRUCTION, AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, D'UN COMPLEXE MULTISPORT À LA POLYVALENTE LA SAMARE.

ATTENDU qu'afin de bonifier ses plateaux de services sportifs et répondre aux besoins grandissants de ses programmes et de ses élèves, le Centre de services scolaire des Bois-Francis désire soumettre au ministère de l'Éducation du Québec un projet de construction d'un complexe multisport à la Polyvalente La Samare de Plessisville dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU que la ville de Plessisville accepte de s'engager à payer une part des coûts admissibles du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Poliquin :

QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francis présente au ministère de l'Éducation du Québec un projet de construction d'un complexe multisport à la Polyvalente La Samare dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

QUE soit confirmé l'engagement du Centre de services scolaire des Bois-Francis à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement

de coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE le directeur général et le directeur général adjoint et directeur du Service des ressources matérielles soient autorisés et mandatés, pour et au nom du Centre de services scolaire des Bois-Francis, à signer et à présenter la demande pour ce projet au ministère de l'Éducation du Québec et qu'ils soient également autorisés et mandatés à signer tous les documents relatifs audit projet ainsi que la convention d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA).

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CA1-349-2311

**ENTENTE DE SERVICES AVEC LA VILLE DE PLESSISVILLE
CONCERNANT L'UTILISATION D'UN COMPLEXE MULTISPORT.**

ATTENDU que le Centre de services scolaire des Bois-Francis présentera au ministère de l'Éducation du Québec une demande relative à un projet de construction d'un complexe multisport à la Polyvalente la Samare dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

ATTENDU que la ville de Plessisville s'engagera à payer une part des coûts admissibles dudit projet;

ATTENDU qu'en contrepartie, la ville de Plessisville désire permettre à la population d'utiliser le nouveau complexe multisport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Stéphanie Turcotte :

QUE le Centre de services scolaire des Bois-Francis s'engage à signer avec la ville de Plessisville une entente de services destinée à faciliter l'accessibilité des installations du complexe multisport pour la collectivité, le tout selon des termes et conditions à être négociés et acceptés par les parties;

QUE le directeur général et le directeur général adjoint et directeur du Service des ressources matérielles soient mandatés, pour et au nom du Centre de services scolaire des Bois-Francis, à signer l'entente de services à intervenir avec la ville de Plessisville ainsi que tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CA1-350-2311

DIRECTION GÉNÉRALE – FIN DE MANDAT

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Alain Desruisseaux, a annoncé sa démission pour cause de retraite avec prise d'effet en mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Eva Becquereau ce qui suit :

QU'il soit consigné au procès-verbal que monsieur Alain Desruisseaux a informé les membres du conseil d'administration qu'il désire mettre fin, pour cause de retraite, à son contrat de travail, à titre de hors-cadre, à une date à être déterminée avec le président du conseil d'administration, mais au plus tard en mars 2024

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CA1-351-2311

OUVERTURE DE POSTE – DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU la démission annoncée du directeur général pour cause de retraite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Geneviève Martel ce qui suit :

DE procéder à l'ouverture, à l'interne et à l'externe, du poste de la direction générale du Centre de services scolaire des Bois-Francis.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

CA1-352-2311

COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU l'ouverture de poste de la direction générale du Centre de services scolaire des Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Vigneault ce qui suit :

QU'UN comité de sélection soit créé pour le poste de la direction générale;

QUE le comité soit composé du président, de deux membres parents et de deux membres de la communauté.

QUE les membres suivants composent le comité :

- Président du conseil d'administration, monsieur Jonathan Guillemette (membre parent);
- Monsieur Stéphane Alain (membre parent);
- Madame Eva Becquereau (membre parent);
- Madame Geneviève Martel (membre de la communauté); et
- Madame Stéphanie Turcotte (membre de la communauté);

QUE le comité de sélection soit appuyé par la firme externe André Filion et associés;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document auprès de la firme André Filion et associé pour donner plein effet aux présentes résolutions.

Unanimement résolu

ADOPTÉ

SUJET DE CONSULTATION :

CA1-353-2311

PLAN TRIENNAL 2024-2027 - DÉPÔT DE PROJET.

ATTENDU que, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit adopter annuellement le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Ève Provencher ce qui suit:

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt du projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Bois-Francis, et ce, pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

2. QUE soient effectuées les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CA1-354-2311

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2024-2025 – DÉPÔT DE PROJET

ATTENDU que, conformément à l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francis rédige des actes d'établissement pour chaque école et centre afin d'y indiquer le nom, l'adresse, les locaux ou immeubles mis à la disposition ainsi que l'ordre d'enseignement dispensé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Poliquin ce qui suit :

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt du projet des actes d'établissement des écoles et des centres du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année scolaire 2024-2025;
2. QUE soient effectuées les consultations prévues à la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

CA1-355-2311

SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES ET LES CENTRES 2024-2025 – DÉPÔT DE PROJET

ATTENDU que, conformément à l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Centre de services scolaire des Bois-Francis doit déterminer les services éducatifs à être dispensés dans ses écoles;

ATTENDU que, conformément à l'article 193, de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les services éducatifs à être dispensés dans les écoles;

ATTENDU que l'article 244 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que les services éducatifs à être dispensés dans les écoles doivent être soumis à la consultation des enseignants, selon les modalités prévues à la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Eva Becquereau ce qui suit :

1. QUE soit consigné au procès-verbal de la présente séance le dépôt du nouveau projet des services éducatifs à être dispensés dans les écoles du Centre de services scolaire des Bois-Francis pour l'année scolaire 2024-2025;
2. QUE soient effectuées les consultations prévues par la *Loi sur l'instruction publique*.

Unanimentement résolu

ADOPTÉ

SUJETS D'INFORMATION :

CA1-356-2311

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'UN MEMBRE RELATIVE AUX NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Madame Sandra Houle propose qu'il soit pris acte du dépôt au conseil d'administration de la *Déclaration d'un membre relative aux normes d'éthique et de déontologie*, soit celle de madame Audrey Allard.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

CA1-357-2311

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PERSONNELS D'UN MEMBRE

Madame Marie-Claude Vigneault propose qu'il soit pris acte du dépôt au conseil d'administration de la *Déclaration des intérêts personnels d'un membre*, soit celle de madame Audrey Allard.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La date de la prochaine séance prévue au calendrier du conseil d'administration est fixée au 19 décembre 2023.

CA1-358-2311

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Marie-Ève Provencher propose la levée de la présente séance du conseil d'administration à 20 h 59.

Unaniment résolu

ADOPTÉ

Jonathan Guillemette, président

Julie Garneau, secrétaire générale